

---

Adresse de la société populaire de Beaugency, qui félicite la Convention qui a bien mérité de la patrie et l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Beaugency, qui félicite la Convention qui a bien mérité de la patrie et l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 429-430;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20629\\_t1\\_0429\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20629_t1_0429_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

nn

[La Sté popul. d'Attichy, à la Conv.; 3 germ. II] (1).

« Représentants du peuple français,

Vous avez encore une fois sauvé la patrie, nous vous témoignons notre reconnaissance. Plus d'une fois nous avons fait le serment de mourir plutôt que de rentrer dans l'esclavage; nous vous le réitérons en dépit de tous les traîtres qui sans cesse ne cherchent qu'à faire échouer notre République. Ils n'en viendront jamais à bout; notre cause est trop juste : celle de la liberté et de l'égalité.

Nous vous supplions de continuer vos glorieux travaux jusqu'à ce que les tirans soient anéantis, les traîtres et ces conspirateurs punis, et que votre énergie ne cesse que quand la liberté et l'égalité sera sincèrement chérie. »

FOURNIER (*présid.*), PATTÉ (*secrét.*).

oo

[La Sté popul. d'Autun, à la Conv.; 2 germ. II] (2).

« La terreur qui est constamment à l'ordre du jour, n'empêche pas les partisans du royalisme de tramer la perte de la liberté; mais la surveillance active des républicains déjoue les complots, et les traîtres voyent toujours crever, sur leurs têtes criminelles, les tempêtes qu'ils excitent contre le peuple : bientôt le glaive de la loi aura fait justice des scélérats qui avoient formé la conspiration horrible que votre sagesse et votre énergie viennent d'étouffer.

Aussi nous crions avec transport : Vive la République, Vive la Convention nationale. »

SUCHET (*secrét.*), LANNEAU (*présid.*), DECHEVAUD (*secrét.*), FRAGNIÈRE (*secrét.*).

pp

[La Sté popul. de Bar-sur-Ornain, à la Conv; s. d.] (3).

« Représentans,

Toujours prêts à terrasser les ennemis de la République, nous vous avons vu avec admiration vous armer de la massue révolutionnaire pour terrasser aux pieds de la Liberté ces êtres insolens, ces aristocrates de toutes couleurs et de tout rang, et du haut de la Montagne lancer la foudre révolutionnaire qui a purgé le sol français de ces animaux malfaisans qui en infectaient la surface; en un mot vous avez ordonné l'arrestation des personnes suspectes et leur détention jusqu'à la paix. Cette mesure rigoureuse mais indispensable a procuré les plus grands avantages; elle a mis fin à ces conspirations, à ces trames ténébreuses que ces scélérats ourdissaient contre la sûreté publique. Mais, représentans, tous les fils de ces odieuses trames ne sont pas encore coupés; les partisans secrets et nombreux de ces détenus s'agitent en tous sens; il n'est point de ruses qu'ils n'em-

ploient pour renouveler leur correspondance interrompue, pour leur faire passer des renseignements et, malgré toute la surveillance des corps administratifs, ils savent tromper la vigilance de leurs gardiens et, par leurs menées sourdes, par le dangereux résultat de leurs secrètes combinaisons, nous voyons se développer sur tous les points de la République un système effrayant de calomnies contre les plus chauds patriotes et d'apitoiement sur le sort des plus dangereux ennemis de la Patrie..

Il est temps de remédier à ces manœuvres dont les conséquences sont terribles. Il est temps de couper jusqu'à la racine d'un mal qui a déjà fait bien des progrès. Isolons les individus; séparons-les du foyer de leurs intrigues; éloignons-les surtout des lieux où ils ont propagé leurs pernicieux principes et où ils ne peuvent manquer d'avoir des amis secrets. Alors nous mettrons à défaut leurs criminelles combinaisons; alors nous les mettrons dans l'impossibilité de renouer les fils de l'intrigue et de la cabale et, en écartant les brandons de la guerre civile qu'ils cherchaient à réunir, nous préviendrons l'embrase-ment universel dont ils nous menaçaient

Pénétrés de ces vérités, nous vous invitons, Législateurs à décréter que les détenus d'un département seront transférés dans une autre et réciproquement. En les éloignant ainsi du théâtre de leurs crimes et de leurs trames, vous abattrez à jamais cet hydre toujours renaissant de l'aristocratie et de la malveillance, et vous mettrez la dernière main à l'important travail de la sûreté publique.

Intrépides Montagnards, vous avez fait tomber la tête du dernier de nos tyrans, vous avez terrassé une faction redoutable et libéricide, du haut de la montagne au milieu des tonnerres et des éclairs, vous avez donné à la France la plus belle des constitutions, et en jurant de ne faire la paix qu'après l'entière défaite des tyrans, vous vous êtes montrés les dignes représentants d'un peuple libre. Restez donc à votre poste, jusqu'à l'exécution de ces grands événements; vous avez décrété la République; qu'elle vous doive son affermissement et ses brillantes destinées; exterminatez les ennemis, continuez à employer les vigoureuses mesures qui ont enfanté tant de miracles et rendu les français un peuple de héros, et ne quittez la hache révolutionnaire que lorsque les rois abattus sous les débris de leurs trônes brisés et le territoire français purgé de ces insectes venimeux qui en désolaient la surface, vous aurez mis la dernière main à l'édifice majestueux de la liberté, et appuyé sur les bases les plus solides le règne de la République et des vertus. »

DOUCET (*présid.*), GÉRARD (*secrét.*), BESNARD (*secrét.*), HANOTIN (*secrét.*).

qq

[La Sté popul. de Beaugency, à la Conv.; 30 vent. II] (1).

« Citoyens représentants,

C'est dans les grands dangers de la patrie que l'on reconnoît ceux qui peuvent la sauver. Lors-

(1) C. 299, pl. 1048, p. 59.

(2) C. 299, pl. 1048, p. 47.

(3) C. 299, pl. 1048, p. 34.

(1) C. 299, pl. 1048, p. 39.

qu'après deux ans de lutte terrible contre les ennemis de la liberté, tant intérieurs qu'extérieurs, vous vous croyiez au moment où vous n'auriez plus qu'à diriger la toute puissance nationale contre les satellites des tyrans, vous vous êtes vus prêts à être arrêtés dans votre marche triomphale par une poignée de conspirateurs qui se sont assez méconnus pour penser qu'ils pouvaient lutter, secondés par l'or des rois, contre la vertu démocratique d'une grande nation qui a proscrite les despotismes de tout genre. Forts de vos principes, forts des obligations que vous avez contractées avec le peuple français et la liberté, soutenus par votre énergie et l'active surveillance du Comité de salut public, vous avez d'un mot terrassé ces pygmées : ils sont dans les fers; qu'ils subissent la peine due à leurs forfaits. La justice et la liberté seront satisfaites, la patrie sera sauvée et nous cesserons de dire que vous n'avez pas été un instant sans avoir bien mérité d'elle.

Restez, Citoyens représentants, restez sur la faite de la Montagne jusqu'à la paix, ne craignez pas qu'avant le temps on ose vous en faire descendre. Nous sommes aux pieds et nous périrons tous, avant vous. S. et F. »

G.-N. BASCHET (*secrét.*), DURAND,  
J.-J. BASCHET (*présid.*).

rr

[*La Sté popul. de Bonnetable, à la Conv.; 2 germ. II*] (1).

« Pères de la Patrie,

Justice! Justice! Justice! Tel est le cri de tous les Français en apprenant l'horrible complot tramé contre la Liberté et la souveraineté du Peuple. Ce n'est pas assez que la tête des coupables tombe, il faut encore qu'exposée sur les rostrs publics, elle serve à effrayer tous les conspirateurs qui, comme eux, voudraient se servir du peuple pour l'égorger.

Vous, Montagne sacrée qui faites l'admiration des peuples, comme un autre Etna faites vomir la mort sur tous les coupables, et qu'aucun n'échappe au glaive vengeur de la loy que le Peuple vous a remis.

C'est donc par une lâche conspiration que devait finir la brillante tactique du fameux Mack ? Le fer des tyrans n'est point à craindre pour des républicains, et les Pères de la Patrie ont sçu déjouer leurs coupables projets.

Pitt a été déclaré l'ennemi du genre humain, mais ce monstre respire encore, il continue à calculer froidement avec l'encre du crime la perte des peuples. Que sa tête tombe; demandez-la au Peuple anglais et, s'il la refuse, que cent mille Républicains aillent effacer leur isle du livre des Nations. C'est alors que vous pourrez proclamer la liberté et la souveraineté des peuples. Restez à votre poste jusqu'à ce moment désiré ; il n'est pas éloigné. Ensuite, vous irez dans les communes recevoir le juste tribut de vos immortels travaux. »

LEPORQUIER, LIVET (*agent nat.*), LÉCUYER (*secrét.*),  
VANDERIAM (*présid.*), BELIN, NADOT, PROVOST,  
MONGUILLON, Et. LECLERC, MOTREUL, Th. LE-

(1) C. 299, pl. 1048, p. 29.

CLERC, H. LECLERC, YVON, VILLAIN, CAJET, CHAPRON, MAUBERT (*secrét.*), PANTHERAU, LACROIX fils aîné, LACROIX père, BOIVIN fils, LACROIX le jeune, GOUPIL, BERTHELOT, LAUNAY, BROTIER, VAVASSEUR père, VEILLARD, CHEVIGNIER, DURAND l'aîné, DEHALLAIS, VÉRITÉ, CHÉRON, POUTOIRE, DALIGNY, GOUJON, CHOPLIN, BOUROT père, BLIN, DOUPOUY, LE CHANTEUR, DHULMÉ, POILGNÉ, THIRION, NEVEU, PAUMIER fils aîné, GISLAIN, HALBOUT fils, RICHARD, LEPORQUIER, LIVET le jeune, P. POUFRE [et sept autres signatures].

ss

[*La Sté popul. et la comm. de Boulogne-sur-Mer, à la Conv. ; s. d.*] (1).

« Augustes représentants,

Dans le moment où par un décret tout à la fois sage et sublime vous frappez de la manière la plus éclatante et la plus terrible les ennemis de l'Egalité, et que vous annoncez que le sol de la Liberté sera bientôt purgé de tous les aristocrates et de tous les intrigants, une nouvelle conspiration éclate. Des hommes qui ont donné des signes de patriotisme le plus ardent crient à l'insurrection et contre qui est dirigée cette insurrection ? Le gouvernement révolutionnaire n'a-t-il pas imprimé à la République naissante cette marche noble et rapide qui effraye les despotes ? les scélérats et les conspirateurs ne sont-ils pas punis de leurs forfaits ? La Convention n'a-t-elle pas proclamé solennellement les principes éternels de la morale et de la Raison ? A-t-elle trahi les intérêts du peuple ? A-t-elle déposé la foudre qu'elle a mise entre ses mains pour anéantir tous les ennemis de la République ? Non, sans doute, le ressort révolutionnaire conserve encore toute son élasticité. Ceux qui appellent à grands cris l'insurrection sont donc, ou des traîtres, ou des hommes profondément stupides qui ne voient pas que le salut de la Patrie ne peut résulter que du plus parfait ensemble et de la fraternité la plus étendue.

O Vertu ! des fourbes ont osé profaner tes enseignes ; le masque qui couvroit leur âme vile et rampante a été arraché. Législateurs intrépides, vengez le patriotisme outragé ; que la foudre lancée du haut de la Montagne pulvérise tous ces monstres. Continuez vos immortels travaux. Notre existence est consacrée à la défense de la Liberté, au salut de la République qui doit être le résultat glorieux de votre énergie et de vos vertus. Vive la République, Vive la Montagne. »

CATTAERT (*présid.*), BLÉRIOT (*maire adjt.*), TERNAUX fils (*secrét.*), MORILLON (*secrét.*), PATEVILLE (*secrét.*).

tt

[*La Sté popul. de Bruyères-Libre, à la Conv. ; 1<sup>er</sup> germ. II*] (2).

« Président,

La Société populaire de Bruyères-Libre félicite la Convention nationale d'avoir découvert

(1) C. 299, pl. 1048, p. 43.

(2) C. 299, pl. 1048, p. 35.